



AVIS PUBLIC

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-03 VISANT À PRÉCISER LES MODALITÉS POUR CONTRACTER UN PRÊT AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun, que le Règlement 2019-03 visant à préciser les modalités pour contracter un prêt auprès de la municipalité dans le cadre du programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques a été adopté à la **séance ordinaire du 4 février 2019**.

Avis est également donné que le règlement est disponible au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture normaux ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.issoudun.qc.ca

Donné à Issoudun, ce 11^e jour du mois de février 2019.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 11^e jour de février 2019 et publié sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 février 2019.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.

Directrice générale et secrétaire-trésorière